



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20211125-2021_184-DE

N°2021/184

OBJET : RENOUELEMENT D'UN GROUPEMENT POUR LA REVENTE DES MATÉRIAUX ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES DÉCHÈTERIES

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : le 19 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : le 19 novembre 2021

Le 25 novembre de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P		AULANIER Benoist		P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. * **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/184

OBJET : RENOUELEMENT D'UN GROUPEMENT POUR LA REVENTE DES MATÉRIAUX ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES DÉCHÈTERIES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment l'article 3-4 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5111-1,

Vu le souhait des Communautés de Communes de Montesquieu, Jalle-eau-Bourde et Convergence-Garonne et du syndicat de l'USTOM de constituer un groupement de collectivités pour la revente des matériaux recyclables issus de la collecte sélective des emballages ménagers et des produits des déchetteries,

Vu l'apport positif du groupement de revente pour les années 2019-2021 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Développement durable/Gestion des déchets » du 15 novembre 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Les contrats signés par la CCM concernant la revente des matériaux issus des collectes sélectives en porte à porte ou en apports volontaires (en déchetteries) arrivent à échéance au 31 décembre 2021.

Considérant que la mutualisation de la revente de ces matériaux permet la massification des tonnages et pourrait conduire à de meilleurs prix de reprise, il est opportun pour cela de constituer un groupement avec d'autres collectivités et d'établir une convention pour en définir les modalités de fonctionnement (fixer les rôles et les obligations de chaque membre signataire afin d'engager une consultation commune).

Le groupement de revente permet à chaque collectivité d'y adhérer pour tout ou partie des matériaux recyclables.

Le renouvellement de ce groupement de revente doit prévoir la constitution d'une Commission d'Attribution (1 membre + 1 suppléant par collectivité adhérente) dont les membres sont élus parmi les délégués de chaque adhérent au groupement.

Les délégués désignés sont :

- titulaire Monsieur LEMIRE
- suppléant Monsieur TAMARELLE

Les crédits nécessaires aux frais de fonctionnement du groupement de revente représentent un montant de 3 000 € TTC annuels. Ces 3 000 € seront proratisés entre les collectivités en fonction de leur population INSEE.

L'USTOM (Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères - 33790 Massugas) s'est proposé de coordonner le groupement de revente.

La part de financement de la CCM est estimée à 820 €.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/184

**OBJET : RENOUELEMENT D'UN GROUPEMENT POUR LA
REVENTE DES MATÉRIAUX ISSUS DES COLLECTES
SÉLECTIVES ET DES DÉCHÈTERIES**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20211125-2021_184-DE

SLOW

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à la création de ce groupement de revente des matériaux recyclables (convention constitutive, contrat(s) de revente résultant des décisions de la commission d'attribution),
- Nomme l'USTOM coordonnateur pour qu'à ce titre il puisse engager les consultations nécessaires pour le compte de toutes les collectivités adhérentes du groupement de revente,
- Mutualise dans le cadre du groupement, la revente de l'ensemble des matériaux suivants : tous les emballages ménagers recyclables collectés en porte à porte dans le cadre de la collecte sélective, les produits de déchèterie suivants : ferrailles, les papiers (journaux-revues-magazines, gros de magasin, papiers graphiques et toutes sortes valorisables) et cartons et le bois,
- Procède à l'élection de Monsieur LEMIRE en tant que titulaire et Monsieur TAMARELLE en tant que suppléant à la commission d'attribution et au comité de suivi,
- Inscrit au budget les recettes liées à la revente des matériaux recyclables et les dépenses de fonctionnement à destination de l'USTOM.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

